



PREFET DE L'HERAULT

## Décision

**signé par Le Directeur de la Direccte, par délégation, la Directrice Régionale Adjointe,  
responsable de l'Unité Territoriale de l'Hérault  
le 25 Juillet 2012**

**DIRECCTE**

~~DECISION ANNULE ET REMPLACE LA  
PRECEDENTE relative à l'organisation de  
l'inspection du travail dans le département de  
l'Hérault~~



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DU DIALOGUE SOCIAL

**DECISION RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL  
DANS LE DEPARTEMENT DE L'HERAULT**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Languedoc-Roussillon,

VU le code du travail, notamment le livre 1<sup>er</sup> de la huitième partie,

VU le décret n° 97- du 18 avril 1997 modifié portant statut particulier du corps des contrôleurs du travail,

VU le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

VU la décision du directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle en date du 19 janvier 2012, relative à la localisation et à la délimitation des sections d'inspection du travail de la région Languedoc-Roussillon,

VU l'arrêté du 6 décembre 2011 portant délégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, à Madame Anne-Marie SABATIER, directrice régionale adjointe et responsable de l'unité territoriale de l'Hérault,

**D E C I D E**

**Article 1 :**

A compter du 25 juillet 2012, les inspecteurs et contrôleurs du travail dont les noms suivent sont chargés du contrôle des entreprises relevant des sections d'inspection du travail du département de l'Hérault :

- **Section 1 :** (6 rue de Montmorency – 34544 Béziers – tél : 04 67 49 59 98/99)
  - Monsieur SARRAZY André – inspecteur du travail
  - Mme ALMARCHA Karine – contrôleur du travail
  - Mme DETTMER Avelina – contrôleur du travail
  
- **Section 2 :** (13 rue Périquier – Immeuble « Le Mozart » - 34200 SETE – tél : 04 67 18 36 40)
  - Monsieur LABATUT-COUAIRON Bruno – inspecteur du travail
  - Madame SUAREZ Valérie – contrôleur du travail
  - Monsieur JOUHAR Mehdi – contrôleur du travail

Outre leur compétence territoriale pour tous les secteurs d'activités telle que délimitée en annexe 2 de la décision sus-visée, les agents de la section 2 sont également chargés dans les départements du Gard et de l'Hérault du contrôle des entreprises exerçant leur activité dans la pêche, et autres activités maritimes, relevant notamment des codes NAF : 0311, 0321, 5222 et 5224.

- **Section 3:** (615 bd d'Antigone- 34064 Montpellier – tél : 04 67 22 88 34)
  - Madame TOUCANE Hélène - inspectrice du travail
  - Madame BACHIR Hordia - contrôleur du travail
  - Madame VIARD Georgette - contrôleur du travail
  
- **Section 4:** (615 bd d'Antigone- 34064 Montpellier – tél : 04 67 22 88 15/16)
  - Madame NIETO Chantal - inspectrice du travail
  - Madame BOUSQUET Lucienne - contrôleur du travail
  - Madame TITRAN Carole - contrôleur du travail
  
- **Section 5:** (615 bd d'Antigone- 34064 Montpellier – tél : 04 67 22 88 26/27)
  - Monsieur LAVABRE Serge - inspecteur du travail
  - Madame MALEK Horeda - contrôleur du travail
  - Madame TUMBARELLO Anne-Marie - contrôleur du travail
  
- **Section 6:** (615 bd d'Antigone- 34064 Montpellier – tél : 04 67 22 88 69/22)
  - Monsieur MOINE Xavier - inspecteur du travail
  - Madame FRAY Hélène - contrôleur du travail
  - Madame FAURE Alexandra - contrôleur du travail
  
- **Section 7:** (615 bd d'Antigone- 34064 Montpellier – tél : 04 67 22 87 11)
  - Isabelle PAGES, inspectrice du travail
  - Madame JEAN Martine - contrôleur du travail
  - Madame MERCIER Stéphanie - contrôleur du travail
  
- **Section 8 :** (615 bd d'Antigone- 34064 Montpellier – tél : 04 67 22 88 52)
  - Madame LUTINGER Marie Hélène - inspectrice du travail
  - Madame ARINERO-MAZELLA Audrey - contrôleur du travail
  - Madame ROUDIL Régine - contrôleur du travail
  
- **Section 9 :** (615 bd d'Antigone- 34064 Montpellier – tél : 04 67 22 87 25)
  - Madame BARRAL Anne-Lise - inspectrice du travail
  - Madame DE VEYLDER - contrôleur du travail
  
- **Section 10:** (6 rue de Montmorency – 34544 Béziers – tél : 04 67 49 59 98/99)
  - Monsieur BOLLIER Guillaume - inspecteur du travail
  - Madame OLIVA Nadine - contrôleur du travail
  - Monsieur MAGNOUAT Patrick - contrôleur du travail
  - Madame VIAL Sophie - contrôleur du travail
  
- **Section 11:** (615 bd d'Antigone- 34064 Montpellier – tél : 04 67 22 87 25)
  - Monsieur EXPOSITO Maurice, inspecteur du travail, dans les conditions précisées à l'article 2
  - Madame VELICITAT Evelyne - inspectrice du travail, dans les conditions précisées à l'article 3

**Article 2 :**

Conformément à l'annexe de la décision susvisée, l'inspecteur du travail affecté au secteur des Bâtiment et Travaux Publics, et compétent pour réaliser le contrôle des chantiers du Bâtiment et

Travaux Publics sur l'ensemble du département est Monsieur EXPOSITO Maurice (615 bd d'Antigone-34064 Montpellier – 04 67 22 88 55 ).

L'inspecteur du travail Bâtiment et Travaux Publics exerce sa mission soit sur des entreprises de la filière de la construction, soit sur des chantiers qui lui sont dédiés et dont il assure seul le contrôle, soit en appui et/ou en complémentarité des autres agents de l'inspection du travail du département sur les chantiers situés sur leur section.

Affecté dans la section d'inspection n° 11, il intervient avec l'ensemble des prérogatives de l'inspecteur du travail sur tous les chantiers et entreprises qui lui sont désignés. La liste de ces chantiers et entreprises est établie et actualisée par note de service du responsable de l'unité territoriale de l'Hérault de la DIRECCTE, et annexée au présent arrêté. Cette liste est tenue à la disposition des professionnels au siège de la DIRECCTE, unité de l'Hérault.

En complément de cette mission, l'inspecteur BTP exerce une fonction d'appui et de ressource auprès de tous les agents de l'inspection du travail de l'Hérault, à l'occasion de la préparation ou de la réalisation de leurs contrôles des entreprises du BTP et de tous les autres chantiers du BTP qui ne figurent pas sur la liste sus mentionnée.

### **Article 3 :**

Conformément à l'annexe de la décision précitée, le contrôle des entreprises en réseau, nécessitant une inspection unique sur le département de l'Hérault, s'exerce dans le cadre de la section 11. Cette mission est confiée à Evelyne VELICITAT.

La liste de ces entreprises est établie et actualisée par note de service du responsable de l'unité territoriale de l'Hérault de la DIRECCTE, et annexée au présent arrêté. Cette liste est tenue à la disposition des professionnels au siège de la DIRECCTE, unité de l'Hérault.

### **Article 4 :**

Les entreprises et chantiers visés aux articles 2 et 3 de la présente décision sont en conséquence retirés du domaine de compétence des autres sections d'inspection.

### **Article 5 :**

Madame VELICITAT Evelyne, inspectrice du travail (615 bd d'Antigone- 34064 Montpellier – 04 67 22 88 18 ) est en outre chargée des fonctions d'appui, ressources et méthodes.

A ce titre elle est habilitée à assister à leur demande les inspecteurs et les contrôleurs mentionnés aux articles précédents dans leurs opérations de contrôle.

### **Article 6 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un(e) des inspecteurs(trices) du travail désigné(e)s aux présents articles 1, 2 et 3, son remplacement est assuré en règle générale par l'inspecteur du travail de la section jumelée, dans les conditions suivantes :

IT 1 et IT 10

IT 2 et IT 1 ou 10

IT 3 et IT 5

IT 4 et IT 7  
IT 6 et IT 8  
IT 9 et IT 11.

Par exception à cette règle, l'intérim sera assuré par un inspecteur du travail d'une autre section du département de l'Hérault. Dans ce dernier cas, ce remplacement fera l'objet d'une désignation publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Hérault.

**Article 7 :**

En application de l'article R 8122-3 du code du travail, Madame MIRAMOND SCARDIA Fabienne, inspectrice du travail et Madame MARCUCCI Estelle, contrôleur du travail, participent en tant que de besoin aux actions d'inspection de la législation du travail, en matière de lutte contre le travail illégal, en renfort des agents de l'inspection territorialement compétents.

**Article 8 :**

La décision du Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Languedoc-Roussillon du 17 février 2012 est abrogée.

**Article 9 :**

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du département de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 25 juillet 2012

Pour le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de  
la consommation, du travail et de l'emploi du  
Languedoc-Roussillon,

La directrice régionale adjointe, responsable de l'unité  
territoriale de L'Hérault,



Anne-Marie SABATIER



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DU DIALOGUE SOCIAL

**DECISION RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL  
DANS LE DEPARTEMENT DE L'HERAULT**

**Annexe 1 :**

**Liste des entreprises dont le contrôle est attribué à la section 11  
de l'inspection du travail de l'Hérault  
au titre des entreprises organisées en réseau**

Conformément à la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Languedoc Roussillon, en date du 25 juillet 2012, et notamment à son article 3,

le contrôle des entreprises suivantes est confié à Evelyne VELICITAT, inspecteur du travail affecté à la onzième section d'inspection :

- la direction régionale de **Pôle emploi** et les établissements de cette direction implantés sur le territoire du département de l'Hérault ;
- les établissements appartenant au groupe **La Poste**, implantés sur le département de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 25 juillet 2012

Pour le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de  
la consommation, du travail et de l'emploi du  
Languedoc-Roussillon,

La directrice régionale adjointe, responsable de l'unité  
territoriale de L'Hérault,

Anne-Marie SABATIER



**MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DU DIALOGUE SOCIAL**

**DECISION RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL  
DANS LE DEPARTEMENT DE L'HERAULT**

**Annexe 2 :**

**Liste des entreprises, des établissements et des chantiers  
du bâtiment et des travaux publics  
dont le contrôle est attribué à la section 11  
de l'inspection du travail de l'Hérault**

Conformément à la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi de Languedoc Roussillon, en date du 17 février 2012, relative à l'organisation de l'inspection du travail dans le département de l'Hérault, et notamment à son article 2, le contrôle des entreprises, des établissements et des chantiers du bâtiment et des travaux publics est confié à Maurice EXPOSITO, inspecteur du travail, affecté à la onzième section d'inspection.

**1- S'agissant des entreprises et établissements :**

- DUMEZ SUD, 1787, avenue Albert Einstein, 34000 MONTPELLIER,
- GFC CONSTRUCTION, 52, rue d'Odin, 34000 MONTPELLIER,
- BATIR CONCEPT, 4, rue de la Poste, 34670 BAILLARGUES,
- EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC-ROUSSILLON, 183, rue Henri Becquerel, 34000 MONTPELLIER,
- FRANCOIS FONDEVILLE, 91, rue de Thor, 34000 MONTPELLIER,
- DARVER, RN 113, 34740 VENDARGUES,
- INEO MIDI PY LANGUEDOC-ROUSSILLON, Font de la Banquière 34970 LATTES,
- SPIE SUD-OUEST, Parc Marcel Dassault, 34430 ST JEAN DE VEDAS,
- CEGELEC SUD-EST, Parc du Millénaire, 34000 MONTPELLIER,
- GUINTOLI, RD 172, La Mogère, 34130 MAUGUIO,
- MULTITEC, Parc Activités de l'Aéroport, 34470 PEROLS,
- GIRAUD MIDI PYRENEES, Parc du Millénaire, 34000 MONTPELLIER,
- AXIMA CONCEPT, Font de la Banquière, 34970 LATTES,
- GDF SUEZ ENERGIE SERVICES, Parc St Jean Mas de Grille, 34430 SAINT JEAN DE VEDAS,
- EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS, 34630 SAINT THIBERY,
- SOGEA TRAVAUX PUBLICS, avenue du Mas d'Argeliers, 34000 MONTPELLIER,
- SCAM TRAVAUX PUBLICS, ST Martin, 34660 COURNONSEC,
- SCREG TRAVAUX PUBLICS, 34740 VENDARGUES,
- SCREG, ZI Les Eaux Blanches à SETE,
- SERM , place Ernest Granier, 34000 MONTPELLIER,
- SADE, rue Marbrerie, 34740 VENDARGUES,
- SOCOTEC, 1140, avenue Albert Einstein, 34000 MONTPELLIER,
- VERITAS, 451, rue Denis Papin, 34000 MONTPELLIER,
- DREKRA, 725, rue Louis Lépine, Le Millénaire, 34000 MONTPELLIER,
- QUALICONSULT, Parc du Millénaire, 34000 MONTPELLIER,

## 2- S'agissant des chantiers :

Il s'agit de chantiers de catégories 1 et 2 listés ci-dessous, sauf exception.

Ils se situent dans un rayon de 30 à 40 kms autour du centre de Montpellier.

Il s'agit également de chantiers localisés se déroulant sur le territoire de plusieurs sections.

Sur ces chantiers, l'inspecteur intervient en pleine compétence sur tous les problèmes de santé-sécurité-hygiène et de travail illégal. S'agissant de chantiers réalisés par des entreprises ou établissements ayant leur siège dans le département, copie des courriers sera communiquée aux agents compétents pour le contrôle de l'entreprise ou de l'établissement en question.

En vue de l'actualisation de la liste des chantiers, chaque section, dès réception d'une déclaration préalable d'ouverture et après son enregistrement sur CAP SITERE, transmettra le dossier au secrétariat de Maurice Exposito. Ce dernier est chargé, en fonction des chantiers terminés et à venir, de proposer à la section considérée la prise en charge du dossier.

Liste :

- tous les chantiers correspondant aux lots des zones d'aménagement concerté (ZAC) OVALIE et GRISETTES ;
- les travaux d'aménagement entrepris par la SERM sur ces deux ZAC ;
- l'internat d'excellence de la rue du régiment d'infanterie à Montpellier ;
- le chantier de réhabilitation du lycée Jules Guesde (ex Mas de tesse) ;
- le Moulin Sévigné, rue Scudéry à Montpellier ;
- le contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier ;
- le doublement de l'autoroute A9 ;
- les lignes 5 et 6 du tramway de Montpellier.

Fait à Montpellier, le 25 juillet 2012

Pour le directeur régional des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi  
du Languedoc-Roussillon,

La directrice régionale adjointe, responsable de l'unité  
territoriale de L'Hérault,



Anne-Marie SABATIER